

PRIMES REP ET REP+ POUR LES AESH : METTONS FIN À L'INJUSTICE !

Depuis la parution du décret n°2015-1087 du 28 août 2015 les personnels de l'Éducation nationale travaillant dans des établissements classés « Réseau d'Éducation Prioritaire » (REP) bénéficient d'une indemnité de 1734€ annuels (soit 144,50€ par mois) en raison des conditions de travail particulièrement difficiles qu'ils et elles rencontrent. Dans les établissements classés REP+, cette prime passe à un montant de 4646€ annuels (soit 387,17€ par mois).

Depuis 2018, le gouvernement et le ministre de l'Éducation nationale mettent en avant une re-valorisation de cette prime dont « l'objectif est de stimuler l'attractivité des écoles et établissements et de contribuer ainsi à leur réussite ».

Or, tous les personnels de l'Éducation nationale exerçants dans les établissements REP et REP+ n'ont pas le droit à cette prime. Par exemple les personnels AESH (Accompagnant·es d'Élèves en Situation de Handicap) n'en bénéficient toujours pas.

Pourtant le rapport « Mission Territoires et réussite » remis par Ariane Azéma et Pierre Mathiot en novembre 2019 à Jean-Michel Blanquer semblait limpide : « (...) Il apparaîtrait, à ce stade, cohérent et légitime d'intégrer l'ensemble des personnels dans le processus de revalorisation, indépendamment de leur statut (fonctionnaire ou contractuel). Ceci concernerait en premier lieu les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) inscrits dans les dispositifs collectifs ou mutualisés (Ulis, Pial) implantés en éducation prioritaire renforcée (...) »

Cette demande est également soutenue par des député·es à l'Assemblée Nationale depuis plusieurs mois.

Face à cette situation d'injustice qui touche des personnels et notamment les plus précaires de notre ministère, la CGT Educ'Action 93 a décidé d'initier une campagne départementale afin d'obtenir le versement de cette prime pour l'ensemble des personnels AESH exerçants en REP et REP+.

**PÉTITION
DEPARTEMENTALE**

Pour ces raisons, la CGT Educ'Action 83 encourage tous les personnels de l'Éducation nationale du département à :

signer et à diffuser la pétition papier ([VOIR ICI](#)) et en ligne [CLIQUER ICI](#) le plus massivement possible !

**MOTIONS DE
SOUTIEN**

Faire adopter des motions de soutien à cette campagne dans les conseils d'écoles ([VOIR MODELE ICI](#)) et dans les conseils d'administrations des établissements ([VOIR MODELE ICI](#))

En parallèle, la **CGT Educ'Action 83** poursuit sa mobilisation afin d'obtenir :

- * Une CCP de promotion indiciaire et de cédésation pour les collègues AESH ;
- * La création d'une grille de salaires indiciaire prenant en compte l'ancienneté ;
- * La mise en place d'entretiens professionnels ouvrant des droits à des promotions indiciaires pour tous les collègues

pour adhérer en ligne [cliquer ici](#)

pour adhérer par courrier: [CLIQUER ICI](#)